

Le SFETH a le plaisir de vous communiquer ses actualités

- **Une nouvelle édition des Championnats de France réussie !**

Les 17 et 18 mai derniers s'est tenue la 8^{ème} édition des Championnats de France cordistes à la Cité des Arts de la Rue à Marseille. ([vidéo disponible](#) sur le site www.championnat-cordistes.com)

Les inscriptions des cordistes étaient complètes, les entreprises ont répondu présentes, et les partenaires ont participé à la réussite de cet événement annuel de la profession.

La compétition :

L'organisateur de la compétition, Sylvain Borie, a permis une fois encore, grâce à une équipe motivée et compétente, la mise en place d'épreuves exigeantes, nous permettant d'assister à une compétition de haut niveau et spectaculaire, dans une ambiance conviviale. Travail de précision, test de rapidité, maîtrise de l'outillage, intervention de secours... toutes les facettes qui composent le métier de cordiste ont été abordées. Outre le temps réalisé, le jury a délibéré sur le respect des modes opératoires sur cordes, sur la qualité et la précision du travail effectué, dans les meilleures conditions de sécurité.

Après une journée de qualification, le jeudi 17 mai, trente-deux cordistes qualifiés ont disputé les Masters le vendredi 18 mai au matin pour atteindre le groupe des huit finalistes.

Un Challenge Entreprise était organisé en parallèle pour rappeler les hautes exigences que demande le travail en équipe (trois concurrents par équipe).

Nous pouvons féliciter l'ensemble des participants pour leur implication dans les épreuves.

Les trophées cette année ont été remis à :

Pour les épreuves individuelles

masculines :

1. Antoine Quidoz (Hydrokarst)
2. Joël Machado (Aplomb événement)
3. Ivan Muscat (Accro Nature)

Pour les épreuves individuelles

féminines :

1. Leslie Graff (Tag System)
2. Noémie Noel (Accedif)

Pour les épreuves par équipe :

1. Hydrokarst
2. Solution Corde
3. Aplomb Bâtiment

Pour les entreprises de Travail

Temporaire :

1. Sett Interim
2. ACTS
3. Ergos Interim

Les stands:

La présence des partenaires de l'événement a permis des échanges avec les participants et les visiteurs autour du matériel, des équipements, de l'outillage, de l'offre des entreprises de

NEWSLETTER – juillet 2018

travail temporaire, des organismes de formation, de la certification, et bien entendu, des actions du SFETH.

Une table ronde pour les partenaires institutionnels et les entreprises

Le SFETH profite de ce rassemblement annuel pour s'adresser plus particulièrement à nos partenaires institutionnels (DGT, FFB, FNTP, CAPEB, Syndicats de spécialités, OPPBTP, Constructys, FAFTT), ainsi qu'aux dirigeants d'entreprises de la profession.

Au delà de la convivialité de l'événement, une table ronde est notamment proposée. Cette année, le thème fut consacré au travail important conduit sur la refonte des CQP. Elle a réuni 40 participants, chefs d'entreprise, entreprises de travail temporaire, organisme collecteur (financement), ainsi que des organismes de formation.

Les objectifs traités ont été les suivants:

- Présenter les référentiels de compétences métier CQP1, CQP2, CQP TOTC et OPRN
- Présenter les modes d'organisation sur chantier
- Présenter l'état des certifications et les projections des besoins du marché
- Répondre aux questions soulevées par les participants

La presse

L'événement a été relayé par la presse avec 19 parutions dans la presse écrite, radiophonique et télévisée, au niveau local et national.

Certains auront pu voir le sujet de Grégoire Tournon sur France 2, que nous avons repris notamment sur LinkedIn. Mais d'autres sujets et articles ont permis de faire parler de notre profession : France Inter, France 3, La Provence, HD Humanité Dimanche, Les Echos, Prévention BTP, BBI, Infoprotection...

Au delà de l'événement lui-même, nous constatons aujourd'hui des demandes d'interview par d'autres media (Batimetiers, BTP magazine), intéressés par la présentation de nos activités.

- **Convention de Bonnes Pratiques EU (Entreprises utilisatrices), /ETT (Entreprises de Travail Temporaire)**

La Convention a été signée le 18 mai lors des Championnats. Elle a fait l'objet d'un travail collaboratif avec nos partenaires tout au long de l'année 2017. Elle pose les prérequis applicables à chacune des parties, et définit les bonnes relations quant à la mise en œuvre des moyens humains, matériels et des exigences organisationnelles.

Cette Convention a été diffusée aux adhérents ainsi qu'aux partenaires signataires dans un mailing du 29 mai, puis diffusée plus largement à l'ensemble de la profession.

Son texte est disponible en ligne sur notre site : <http://www.sfeth.com>

- **Assemblée Générale du SFETH**

Elle s'est tenue le vendredi 18 mai, à l'occasion des championnats. Le rapport moral et financier de l'année 2017 y ont été présentés en présence de vingt adhérents et administrateurs.

- **Dépôt des CQP Cordistes**

Pour rappel, les CQP 1, 2 et TOTC sont validés par la CPNE (Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi).

- **Enregistrement du CQP OPRN au RNCP**

L'Arrêté du 11 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles a publié, dans son article 2, le CQP OPRN, ouvrier protection risques naturels.

- **Commissions santé / sécurité de la FNTF**

Le SFETH poursuit son investissement dans les actions pour l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail.

Deux thèmes ont été notamment retenus dans lesquels nous sommes investis.

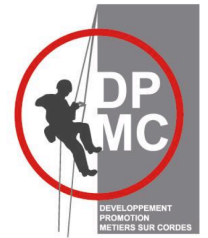
- Les TMS (Troubles Musculo Squelettiques), et plus largement la prévention de l'usure professionnelle. Pour rappel, le SFETH a notamment signé une convention nationale avec l'OPPBTP, afin de promouvoir le module Adapt Métier dans le cadre des formations et des certifications, mais également de mettre en place une plateforme d'échanges des bonnes pratiques sur le sujet. Cette plateforme sera opérationnelle et accessible début 2019.
- La formation. La Loi du 5 mai 2014 est réformée cette année, et touche notamment la formation professionnelle et la sécurisation des parcours professionnels. Ces dernières réformes impactent les entreprises, les salariés et le financement de la formation. Les Décrets d'application sont prévus pour le dernier trimestre 2018.

Le SFETH communique sur la possibilité de mobiliser les heures du CPF (Compte Personnel de Formation) pour passer un CQP Cordistes, et sur le fait que les heures de l'ancien DIF (plafond à 120 h) seront perdues en 2020 si non utilisées.

- **Les travaux en cours au SFETH et au DPMC**

- Rémunérations des cordistes titulaires des CQP1 / 2 / TOTC / OPRN.

NEWSLETTER



NEWSLETTER – juillet 2018

- Création de CQP cordistes en milieux urbains ou industriels.
- Guide à l'attention des Donneurs d'Ordre.
- Guide sur les travaux en silos.
- CQP TOTC – Session expérimentale cet automne.
- SST spécifique Cordes.

Le SFETH reste à votre écoute, et vous invite à nous rejoindre dans l'intérêt collectif de notre profession.

Jacques Bordignon, Président du SFETH